



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200056257-20201202-2020COMPTA-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 09/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20201211-D2020169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Publication : 14/12/2020

CONVENTION DE REALISATION DE PRESTATIONS N°2020

COMMUNE DE SAINT-MARIE-D'ATTEZ

et

INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Entre :

L'Interco Normandie Sud Eure, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOULOGNE, habilité par une délibération n°2020-051 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020,

D'une part,

et :

La commune de Saint-Marie-d'Attez, représentée par son Maire, Monsieur Patrick BRAULT en vertu d'une délibération n°2020-11 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

D'autre part.

En application, de l'article L. 5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que :

« Les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre l'établissement et les communes intéressées fixe alors les modalités de cette mise à disposition »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre d'une mutualisation de services avec les communes, l'Interco Normandie Sud Eure propose la mise à disposition de son Service comptable.

Il convient de conclure une convention pour définir la nature, la durée, ainsi que les modalités de remboursement de celles-ci.

ARTICLE 2 : NATURE DES INTERVENTIONS – SERVICE COMPTABILITE/PAYE

Le Service Comptabilité de l'Interco Normandie Sud Eure intervient dans les domaines suivants :

- Saisie des mandats, titres et P 503, salaires et budgets suivant bordereaux de transmission et maquette des budgets émis par la Commune de Saint-Marie-d'Attez,
- Edition des mandats, titres, bordereaux et maquette du budget général,
- Mise à la signature des bordereaux et pièces comptables (certificats d'inventaire et divers),
- Transfert des documents en Trésorerie,
- Correction des mandats ou titres si nécessaire au retour de la Trésorerie,

Interco Normandie Sud Eure
84, rue du Canon – 27130 VERNEUIL d'AVRE et d'ITON – Tél : 02 32 32 93 01
Site internet : www.inse27.fr

- Transmission à la Commune de Saint-Marie-d'Attez des bordereaux originaux,
- Editions des situations comptables mensuellement et transmission à la Commune de Saint-Marie-d'Attez.
- Paie, calcul des charges, DADSU

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

Les frais de fonctionnement sont évalués pour l'année 2020 à :

- Coût horaire :		
- Prestations de comptabilité soit 92h/an à 20.97€/h		1 929.24€
- Prestation de paie soit 42h/an à 28.87€/h		1 212.54€
- Saisie du budget		400.00 €
- Frais de service 6%		188.50 €

Soit **3 730.28 €**

Payable en une fois en Décembre en tenant compte de l'actualisation de la valeur indiciaire du point suivant le barème officiel des traitements.

ARTICLE 5 : DUREE, RENOUELEMENT ET DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est fixée pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020.

Fait à Verneuil, le 02/12/2020

Le Marie



Patrick BRAULT

Le Président,



Jean-Luc BOULOGNE